Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212202360-20260511-DELCCAS2110526-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
C.C.A.S. DE PLUDUAL

Extrait du Registre des délibérations

Séance ordinaire du 11 mai 2026

Nombre de membres
En exercice : 9
Présents : 8

L'an deux mil vingt-six, le 11 mai à 18h00, la commission régulièrement convoquée s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Frédéric LE TURLUER.

Présents : M. LE TURLUER, MMES OLLIVIER, MEVEL, LE PLAPOUX, ARTUR, LE FORESTIER, PATUREL et FARCOT.
Absent : M. BLEJAN (excusé).

Date de convocation : 06/05/26.

2- Délégations au président

Les dispositions du Code de l'action sociale et des familles (article R 123-21) permettent au conseil d'administration de déléguer au président un certain nombre de ses compétences.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS décident à l'unanimité de confier au Président pour la durée du présent mandat les délégations suivantes :

- délivrance de bons alimentaires et bons d'essence d'urgence d'une valeur maximale de 50,00 €
- délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile.

Pour extrait conforme.
Le Président,
Frédéric LE TURLUER.